

Mercredi 27 avril 2011

10h30* - 12h30

Conseil d'Etat - Salle d'assemblée générale

Place du Palais-Royal

PARIS 1^{er}

La procédure du débat public 15 ans après la loi Barnier

Quatrième conférence du cycle

La procédure du débat public, garantie par une autorité indépendante, la **Commission nationale du débat public**, a été introduite par

la loi du 2 février 1995 dite « **loi Barnier** ».

Elle a été conçue comme une traduction privilégiée du principe de participation du public, posé pour la première fois en droit positif par la même loi.

Les **résultats** sont-ils à la hauteur des attentes ?

Son **champ** est-il suffisamment étendu ?

Quelle est aujourd'hui sa place dans la **démocratie environnementale** ?

Pour s'inscrire

Merci d'envoyer vos noms, fonctions et coordonnées par courriel à l'adresse :

sre-colloques@conseil-etat.fr

Le modérateur :

■ **Roland Peylet**

Président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'Etat

Les intervenants :

■ **Philippe Deslandes**

Président de la Commission nationale du débat public

■ **Cécile Blatrix**

Professeur de science politique à AgroParisTech

■ **Alexandre Faro**

Avocat associé au cabinet Faro & Gozlan

Calendrier du cycle

Plusieurs conférences sont programmées en 2010 et 2011 :

- **La démocratie environnementale aujourd'hui ?**
Mercredi 17 novembre 2010

- **Les sources juridiques de la démocratie environnementale**
Mercredi 22 décembre 2010

- **L'enquête publique aujourd'hui**
Mercredi 2 mars 2011

A venir

- **La procédure du débat public 15 ans après la loi Barnier**
Mercredi 27 avril 2011
- **L'information environnementale**
Mercredi 1^{er} juin 2011
- **Les études d'impact**
Septembre 2011

***Accueil des participants dès 10 h 00**
(merci de vous munir d'une pièce d'identité)